

## Procès verbal du conseil d'école du jeudi 17 octobre 2019 à 18h00

<b>Education Nationale</b> <i>Présents :</i> Directrice de l'école et Présidente: Mme Louisa Enseignants de l'école : Mmes Bougourd, Gruhn, Devilliers, Boumaachour, Galéano et M. Delrieu.  Excusées : Mme Champagnac (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Thuiller (Enseignante) Mme Chereau	<b>D.D.E.N :</b>	<b>Représentantes des parents d'élèves</b> <i>Présents :</i> Mmes Nguyen, Rasolo, Labehri, M. Joseph	<b>Représentants municipaux</b> Absents
---	------------------	---	--

### 1- Organisation interne du Conseil d'école

#### 1.1. Présentation des membres du conseil d'école

1.2. Désignation du secrétaire de séance : Mme Boumaachour

### 2- Organisation générale de l'école

#### 2.1. Les élections des parents d'élèves

La directrice fait le bilan des élections. Elles se sont bien déroulées, il n'y a pas d'incident particulier. Nous avons eu 94 votants pour 320 inscrits. Le taux de participation est de 29.38% (2018 : 43.85%), ce taux est faible par rapport aux dernières années. 4 sièges ont été attribués aux candidats de la FCPE et 2 sièges aux candidats de la PEEP. Les noms des parents élus pour l'année 2019-2020 sont indiqués sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Cette année lors du dépouillement, le nombre de bulletins nuls était de 5.

#### 2.2. Le règlement intérieur 2019-2020

Le règlement intérieur reste inchangé et a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil. Il sera transmis et signé par les familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, accompagné de la Charte de la Laïcité. Cette année, nous renouvelerons la mise en place du coupon d'émargement joint dans le cahier de liaison pour que le document soit conservé par les familles.

### 3- Vie de l'école

#### 3.1. Bilan de la rentrée

L'école compte actuellement : 180 élèves répartis en 6 classes : PS-MS5 Juliette Louisa et Amélie Thuiller (17/12 élèves), PS-MS6 Nathalie Devilliers (18/12 élèves), PS-MS4 Claudine Gruhn (17/12 élèves), MS-GS3 Anne Bougourd (12/19 élèves), MS-GS2 Hervé Delrieu (9/21 élèves) et GS1 Aïcha Boumaachour et Sabrina Galéano (31 élèves).

La rentrée s'est bien déroulée. Les élèves de petites sections ont été accompagnés par leurs parents pendant les deux premiers jours.

L'équipe enseignante constate moins de pleurs que l'an dernier pour les PS et moins d'accident (propreté). La réunion d'informations de juin semble avoir porté ses fruits.

Cependant, cette année des besoins ont été repérés par les enseignants : « le climat scolaire »

- Le « non » est difficilement accepté par les élèves
- La frustration semble moins acceptée par les élèves
- Le manque de patience, la gestion de la frustration amènent les élèves à s'exprimer par des gestes violents.
- Manque de respect envers l'adulte référent

**Actions proposées par les fédérations de parents :** avoir des référents/intervenants extérieurs (volontaires) pour intervenir sur le vivre ensemble, sensibilisation à la civilité, le cadre civique (« PEDT »), réaliser une BD (un flyer), pas de leçon morale car cela fermerait l'écoute entre l'école et les familles, intervention d'une psychologue, infirmière scolaire, intervenir lors de la réunion de juin, associations (exemple : Ginko)

Concernant la configuration de classe, cette année, nous avons 5 classes à double niveau. Des activités différencieront selon le niveau dans le cycle sont proposées dans les classes de double-niveau. Les Moyens des classes de Mme Gruhn, Devilliers et Louisa se retrouvent l'après-midi en petits effectifs pour des ateliers ou des projets.

**Récréations :** Les horaires des récréations sont les suivants :

10h00-10h30 : classes de Mmes Devilliers, Gruhn, Galéano et Boumaachour et 10h30-11h00 : classes de Mmes Louisa, Bougourd et M. Delrieu

Une récréation l'après-midi : 15h45-16h15 : classes de moyennes, grandes sections et classes de petites sections.

Enfin, un rappel sera fait dans le cahier de liaison et le règlement intérieur pour informer qu'il est interdit de donner de la nourriture aux enfants sur le temps scolaire (sac à dos ou par les grilles du parc), et que les contacts avec les enfants, lorsqu'ils sont dans la cour de récréation, sont interdits.

**La sieste :** La capacité du dortoir est de 70 couchages. Chaque enfant dispose d'un lit personnel avec un drap housse changé chaque semaine et d'une couverture.

#### 3.2. Programmes pour l'école maternelle.

Les programmes pour l'école maternelle sont mis en œuvre depuis la rentrée 2015. Ils sont consultables sur le site du ministère de l'Education Nationale (<http://www.education.gouv.fr/cid33/la-présentation-du-programme-a-l-école-maternelle.html>).

#### 3.3. Le projet d'école 2015-2020

Depuis la rentrée 2015, le projet d'école a été mis en place pour les 5 années à venir. Il prendra fin en 2020.

Les trois axes sont :

- Faire observer, comprendre et transformer des images,
- Mobiliser le langage dans des situations variées et complémentaires,
- Développer les compétences langagières (structure, lexique).

Le thème central cette année sera: passé, présent, futur / hier, aujourd’hui, demain

### **3.4. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

Ce réseau intervient auprès des élèves présentant des difficultés d'intégration ou de comportement. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Ils aident les enseignant à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Il y a :

- Les aides spécialisées à dominante pédagogique : Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.
- Les aides spécialisées à dominante rééducative : Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- Le suivi psychologique : À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant et en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des solutions adaptées.

Le Rased est intervenu plusieurs fois dans notre école :

- Auprès des élèves de MS pour des ateliers carton 2017 - 2018
- Langage et compréhension, intervention auprès de 4 élèves de GS 2018-2019
- Pour cette année, une quinzaine d'élèves aurait des besoins particuliers 2019-2020

Ce réseau qui est un véritable soutien pour les familles et les enseignants.

### **3.5. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

Ces activités concernent les enfants présentant des besoins particuliers, dans le cadre d'une prévention (problème de repérage spatial, graphisme...) ou bien lorsqu'une activité inscrite dans le projet d'école doit être menée à bien pour un petit groupe d'élèves. Ces activités sont prises en charge par les enseignants de l'école et ont lieu trois fois par semaine **le lundi, mardi et jeudi sur le temps de midi 11h45 -12h15**. Durant ces moments privilégiés d'apprentissage en petit groupe, l'équipe cible le langage et la numération. Les aides plus spécifiques relèvent du RASED. Toutefois un élève aidé par le RASED peut être pris aux APC, les deux protocoles étant complémentaires.

### **3.6. Relation enseignant-famille**

La réunion d'informations aux parents pour toutes les classes s'est bien déroulée, cependant nous constatons que peu de parents se sont mobilisés pour ce rendez-vous de début d'année (environ une quinzaine de parents par classe).

Des informations peuvent être affichées sur le panneau principal devant l'école.

**Le cahier de liaison** est l'un des liens entre les familles et l'enseignant. Il est nécessaire de le signer à chaque lecture (cette signature permet aux enseignants de s'assurer de la lecture des informations diffusées) et de le rapporter rapidement en classe (pensez à le sortir du sac pour le rendre à l'enseignant). Il est rappelé aux familles de bien renseigner les documents des personnes autorisées à venir chercher leur enfant. Pour toute demande de rendez-vous ou d'information, vous devez utiliser ce cahier.

A l'école, lors de l'accueil des élèves de MS et de GS, ne pas hésiter à transmettre des informations pour les enseignants via l'ATSEM qui se trouve à l'entrée. Elle les transmettra à l'enseignant concerné. Il est rappelé aux familles d'avoir une attitude courtoise auprès des ATSEM de l'école. Elles font partie de l'équipe éducative.

Deux rencontres individuelles sont prévues avec l'enseignant afin d'informer des acquis mais également du comportement scolaire de leur enfant. La première rencontre aura lieu la **semaine du 3 Février au 7 février 2020**. La seconde se déroulera la **semaine du 22 au 26 juin 2020** pour toutes les classes. Il est à noter que ces rencontres sont des moments que l'on consacre pour parler et échanger sur ce que fait chaque élève et surtout parler des difficultés des élèves s'il y en a. Enfin, on rappelle que depuis la rentrée 2015, à l'école maternelle, il n'existe plus de livret scolaire individuel mais des cahiers de réussites. A la fin de la GS, une synthèse des acquis de l'élève sera remise aux familles.

### **3.7. Coopérative.**

A l'heure actuelle, le compte de la coopérative scolaire présente un solde créditeur de 2250 euros avant la participation des familles. Les familles se sont en majorité mobilisées pour participer. L'équipe pédagogique tient sincèrement à remercier les familles pour leur participation.

Un nouvel appel aux dons sera effectué au mois de février ou mars.

### **3.8. Sorties, projets.**

#### **1. Les sorties et spectacles à venir :**

- **Exposition à la graineterie** - 2 expositions sont prévues pour chaque classe :

#### **Exposition 1 « Rémanences » :**

- Le 07/11/19 : pour les classes de Mme Bougourd, PS6 et 5 avec Mme Devilliers
- Le 08/11/19 : pour la classe de Mme Galéano, M. Delrieu, MS4 - 5 et 6 avec Mme Louisa, PS 4 et 5 avec Mme Gruhn

#### **Exposition 2 « 13<sup>ème</sup> Biennale de la jeune création » :**

- Le 14/05/20 : pour les classes de Mmes Louisa, Mme Bougourd, Mme Gruhn et M. Delrieu
- Le 15/05/20 : pour la classe de Mmes Devilliers et Galéano

- **Spectacles à la graineterie** – 2 spectacles sont prévues :

- Le 04/10/19 pour les classes de PS/MS de Mmes Devilliers et Louisa : **« Le réveil maman »**
- Le 28/02/20 pour les classes de MS/GS et la classe de Mme Gruhn : **« Zoom Dada »**

- Les classes de GS se rendront au cinéma de Sartouville dans le cadre du **dispositif « Ecole et Cinéma »**. 3 séances sont prévues : le 19 Novembre, le 10 mars et le 11 mai.

- **Animation de NOËL avec la compagnie « les bâtisseurs en herbe »** à l'école pour toutes les classes pour la fin du mois de décembre.

- **La sortie commune de fin d'année** aura lieu le 05/05/20, le lieu n'est pas encore défini.

- **La fête de la galette** aura lieu le 20/01/20.

- Les classes de GS débutent l'activité **Roller** le 05/11/19 pour la classe de Mme Bougourd, le 07/11/19 pour la classe de Mmes Boumaachour / Galéano et le 09/01/19 pour la classe de M. Delrieu.
- **Le projet rugby** est renouvelé. Une réunion de préparation aura lieu le 15 novembre avec les intervenants du Rugby pour les enseignants de GS.
- Les élèves de GS uniquement, participeront à 4 **séances de natation** lors de la dernière période (du 01/06/20 au 26/06/20). La classe de M. Delrieu ira les jeudis, la classe de Mme Bougourd, les lundis et les vendredis pour la classe de Mmes Boumaachour /Galéano
- **La bibliothèque** : la classe de Mme Bougourd se rendra à la bibliothèque de Houilles le 05/12/19. Les dates des autres classes sont à venir.
- Une exposition organisée par les élèves et les enseignants de l'école aura lieu le 12 juin lors de **la fête de fin d'année**. Concernant la fête de l'école organisée par les parents d'élèves, le bilan est très positif : stands, fréquentation, cartons à l'entrée, nombre de parents investis, déguisement des enfants... Les parents étaient très contents, les enfants également. Pistes à améliorer : innovation pour les jeux.

### **3.9. P.A.I. / Médecine scolaire**

Si un enfant est atteint d'allergie, d'intolérance alimentaire ou de maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place et signé par le médecin scolaire afin de pouvoir donner les médicaments prescrits au sein de l'école. Pour les allergies alimentaires, les parents devront fournir un panier repas à leur enfant. Pour obtenir les documents nécessaires, les parents doivent contacter le centre médico-scolaire de Sartrouville (01.39.13.62.91). Le PAI est à renouveler chaque année scolaire. Le médecin de la PMI réalisera un bilan médical pour les enfants de MS. Chaque famille sera prévenue individuellement. Nous n'avons pas encore de date à communiquer aux familles.

### **3.10. Péri scolaire**

Les représentants de parents d'élèves ont fait remonter des plaintes concernant une ou des animatrices qui ne seraient pas agréables avec les enfants. La mairie va faire remonter l'information aux services concernés et à M. Cazier. Nous conseillons aux parents de ne pas hésiter à en informer M. Cazier directement pour qu'il soit vigilant et qu'il puisse intervenir rapidement. Enfin, les membres du conseil d'école souhaiteraient, si cela est possible, que M. Cazier puisse assister à l'un de nos conseils d'école afin d'expliquer ce qu'est le péri scolaire et quels sont les projets mais surtout expliquer aux familles comment inscrire ou désinscrire son enfant à la cantine, au goûter ou au centre de loisirs et quelles sont les démarches, les délais.

## **4- Moyens**

### **4.1. Locaux**

Merci aux ATSEM pour leur efficacité concernant le nettoyage et la réinstallation des classes après l'utilisation de ces dernières par le centre de loisirs durant l'été.

Certaines fenêtres sont condamnées pour des raisons de sécurité

Les fédérations de parents d'élèves demandent où en sont :

- Bac à sable : une bâche (en attente d'une réponse de la mairie) ?
- Episode canicule : demande à faire auprès de la mairie (ventilateurs), toiture en zinc (refaire isolation) ?
- Nettoyage des regards et des égouts dans la cour de récréation ?
- Le brise-vue autour de la cour ?
- Le bac de douche dans les classes de PS

### **4.2. Sécurité**

L'exercice d'alerte incendie a été réalisé le vendredi 30 septembre et s'est très bien déroulé.

Un exercice PPMS « attentat-intrusion » (Plan Particulier de Mise en Sureté) a été réalisé le 08 octobre au matin. Une certaine liberté avait été laissée aux enseignants concernant l'organisation du déroulement.

L'objectif principal était de se cacher en étant silencieux.

L'exercice s'est très bien déroulé. Il est rappelé aux familles que l'école forme de futurs citoyens et qu'il est indispensable de réaliser ce type d'exercice pour sensibiliser les élèves et l'équipe éducative sur les bons réflexes à avoir. Deux autres exercices auront lieu dans l'année scolaire.

Il est aussi noté qu'il est important de respecter les horaires de l'école. A 8h30 nous devons fermer les portes de l'école mais nous constatons un fort nombre de parents encore dans les locaux de l'école à 8h40. Cela pose un réel problème de sécurité. Si cela persiste, nous serons contraints d'interdire l'accès des parents à l'école le matin.

Plusieurs fois, l'alarme intrusion s'est déclenchée de façon intempestive en fin d'après-midi (temps péri scolaire).

#### **4.3. Travaux de maintenance**

Depuis le début de l'année, la plupart des interventions demandées ont été satisfaites. Nous remercions les services municipaux pour leur efficacité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10. Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 7 mars 2019.

Le compte rendu du conseil d'école restera affiché dans le panneau extérieur de l'école, disponible sur le site internet de l'école (<http://www.mat-piaget-houilles.ac-versailles.fr/>) ou bien transmis aux familles sur demande écrite.

A Houilles, le lundi 04 novembre 2019

La secrétaire,  
Aïcha BOUMAACHOUR

Le président,  
Juliette LOUISA

Tél. et Fax : 01 30 86 28 95  
ECOLE MATERNELLE  
JEAN PIAGET  
Allée Félix Toussaint  
78800 HOUILLES  
e-mail : 0781676y@ac-versailles.fr

